

ARRÊTÉ N°04/2024
DE TITULARISATION A TEMPS COMPLET
35h 00min heures hebdomadaires
DE Monsieur Jérémy DISDIER
GRADE Adjoint technique territorial

Le Maire de CHABOTTES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Vu l'arrêté en date du 17/01/2023, à effet du 01/01/2023, nommant Monsieur DISDIER Jérémy dans le grade d'adjoint technique territorial en qualité de stagiaire, et le classant au 1^{er} échelon, Indice Brut 353, Indice Majoré 367, sans ancienneté
Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du C.N.F.P.T.,
Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 01/01/2024, Monsieur DISDIER Jérémy est titularisé dans le grade d'Adjoint technique territorial, sur un emploi à temps complet à raison de 35h 00min heures hebdomadaires,

ARTICLE 2 :

A la date précitée, Monsieur DISDIER Jérémy est classé à l'Echelon n° 2, Indice Brut 368, Indice Majoré 367,

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

le 15/01/2024

Le Maire, Roland AYMERICH



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 15/01/2024

Signature de l'agent :